



## **Consultation publique**

Projets de règlements P-08-052 et P-04-047-70

### **Règlements autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble d'immeubles résidentiels multifamiliaux sur le site des Places l'Acadie et Henri-Bourassa.**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 24 novembre 2008, le projet de règlement P-08-052 intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur les lots 324 partie 324-10, 325-325 à 325-52 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, circonscription foncière de Montréal et 1 985 624 du cadastre du Québec » et le projet de règlement P-04-047-70 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-08-052 prévoit une dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville permettant la démolition d'immeubles existants et la construction d'immeubles à vocation principalement résidentielle sur le site visé.

Le projet de règlement contient notamment des dispositions relatives, à l'implantation, aux hauteurs, en mètres et en étages, au nombre maximum de logements par immeuble, à la localisation des aires de stationnement et au nombre d'unités de stationnement par immeuble et aux aménagements paysagers.

##### **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-70 prévoit la création d'un nouveau secteur de densité de construction 01-T8 permettant un bâti de 3 à 16 étages hors sol et la modification de plans intitulés « les pars et les espaces verts » et « les secteurs établis, les secteurs à construire et à transformer ».

#### ***DÉROULEMENT***

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès Montréal de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville situé au 555, rue Chabanel Ouest , bureau 600
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 28 janvier 2009

Sous-sol de la Première Église évangélique arménienne

11455 rue Drouart

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 18 février 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 12 février 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 12 janvier 2009  
Greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon,